

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 mars 2024 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le sept mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°16a2

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentées : Mme Yvette FOURNIER par Mme Christine BUISSON-COMBE, Mme Ayse TARI par M. Bernard COMBES, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Jacques SPINDLER.

Etaient absents : Mme Micheline GENEIX, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention au Département pour les travaux d'étanchéité et de réfection complète des tympans à ossature bois du Groupe scolaire Clément Chausson

Monsieur le Maire expose :

Le groupe scolaire Clément Chausson a été construit en 1977.

La Ville de Tulle a sollicité une entreprise afin d'établir un audit sur l'étanchéité des toitures terrasses par la réalisation de sondages et un contrôle visuel des points singuliers. Ils ont été effectués le 18 décembre 2023.

Ce rapport n'a pas constaté de traces d'humidité dans les complexes d'étanchéité en partie courante. Néanmoins, en ce qui concerne la terrasse accessible, il a été constaté que l'habillage du joint de dilatation en tête du relevé d'étanchéité était à reprendre.

De plus, la toiture terrasse non accessible a été mise en eau afin de vérifier l'absence d'infiltrations. Cette intervention a permis de constater des infiltrations dans une zone localisée autour d'un joint de dilatation. Ce joint sera donc repris dans sa totalité.

En parallèle de ces travaux d'étanchéité, il convient de reprendre l'ensemble des tympans en ossature bois donnant sur la terrasse accessible et ce, en raison d'une vétusté importante. Les menuiseries extérieures se trouvant sur certains de ces éléments seront également reprises.

L'étanchéité n'étant plus assurée, il y a des infiltrations récurrentes.

Ces tympans seront mis à nu, seule l'ossature existante sera conservée. Il est à préciser que, par ces travaux, l'isolation thermique sera améliorée.

Descriptif des travaux à programmer :

- Réfection partielle des relevés d'étanchéité avec pose de solin si nécessaire
- Réfection complète des joints de dilatation pour les deux toitures terrasses
- Remplacement de l'ensemble des boîtes à eau y compris toutes sujétions
- Inspection des évacuations intérieures des E.P et remplacement si nécessaire
- Démontage et évacuation des habillages extérieurs des tympans y compris menuiseries

- Réfection des tympans à ossature bois :
 - o Mise en place d'un panneau CTBX collé intérieur sur ossature secondaire
 - o Mise en place d'un isolant + pare pluie
 - o Fourniture et pose d'un panneau compact
 - o Remplacement des ensembles menuisés avec commande électrique

- Alimentation électrique des châssis
- Remplacement des plaques polycarbonates (5 unités)

En l'absence de diagnostic amiante avant travaux, les estimations pourront fait l'objet d'une plus-value si présence d'amiante.

Le montant de ces travaux est estimé à 270 000 € HT.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve le projet relatif aux travaux d'étanchéité et de réfection complète des tympans à ossature bois du Groupe scolaire Clément Chausson dont le montant total s'élève à 270 000 € HT.

2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention du Département aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

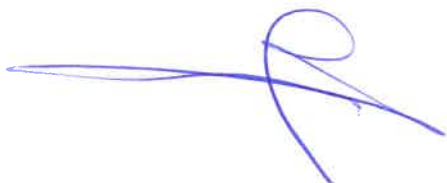
4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

 Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 11 MARS 2024

Date et ref de l'accusé de réception : 11 MARS 2024

DAGA2 - 07022024



Groupe scolaire Clément Chausson
Travaux d'étanchéité et réfection
complète des tympan à ossature bois

Dossier de demande de subvention

Transmis au contrôle de Légalité le : 11 MARS 2024

Date et Réf. de l'accusé de réception : 11 MARS 2024

M6A2 - 07032024





A Tulle, le 08 MARS 2024

Plan de financement

Groupe scolaire Clément Chausson :
travaux d'étanchéité et de réfection des tympans à ossature bois

Partenaires	Financement	%
Etat : DETR	113 400.00 €	42.00%
Conseil Départemental	15 000.00 €	5.56%
Part Ville	141 600.00 €	52.44%
Total HT	270 000.00 €	100.00%

Le Maire,
Bernard COMBES





A Tulle, le 08 MARS 2024

ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle, atteste que le groupe scolaire Clément Chausson, concerné par les travaux d'étanchéité et de réfection des tympan à ossature bois pour lesquels la Ville sollicite une subvention du Département, est propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 08 MARS 2024

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle certifie que les travaux d'étanchéité et de réfection des tympans à ossature bois du groupe scolaire Clément Chausson pour lesquels je sollicite le soutien financier du Département, n'ont reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ce qu'il ne soit pas procédé à des travaux avant que le dossier de demande de subvention afférent ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Maire,
Bernard COMBES.





Pôle Ingénierie Bâtiment et Voirie
Services techniques
Ville de TULLE
OC

Etabli, le 26/01/2024

GROUPE SCOLAIRE CLEMENT CHAUSSON

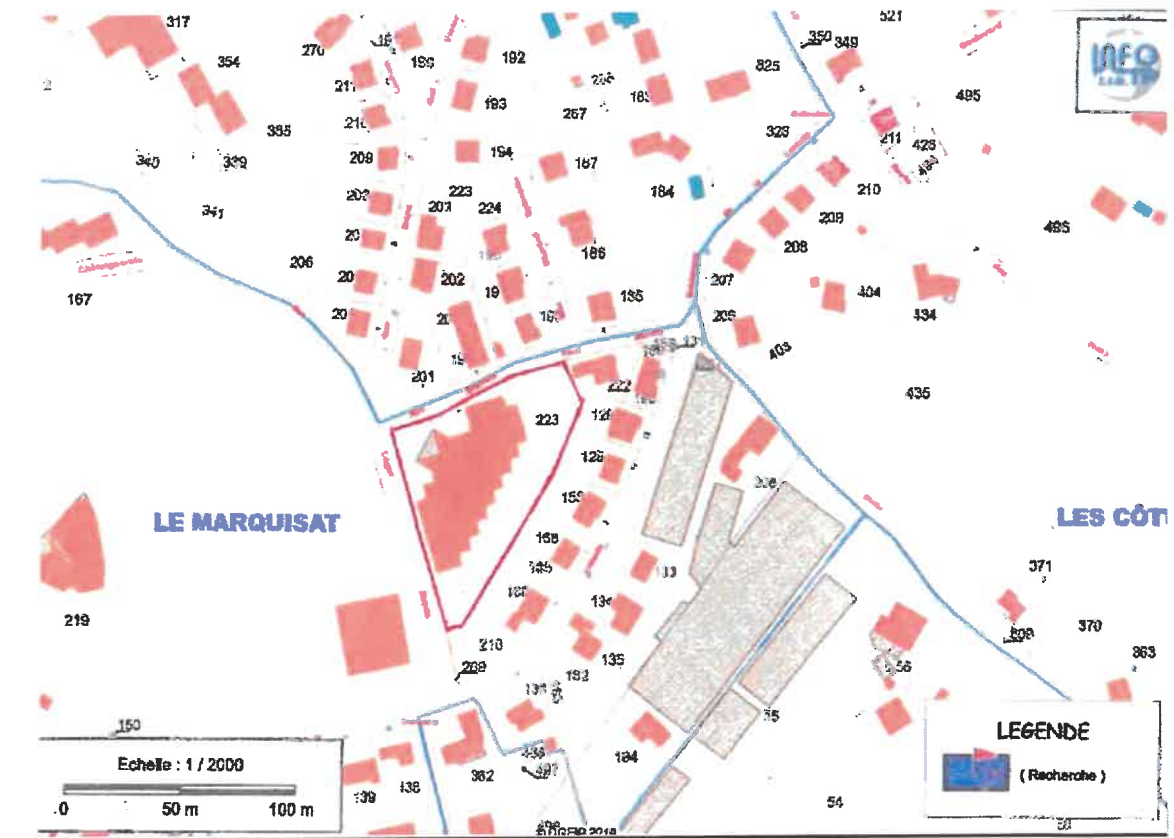
TRAVAUX D'ETANCHEITE ET REFECTION COMPLETE DES TYMPANS A OSSATURE BOIS

DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTIONS



PLAN DE SITUATION

3, Rue René Emile Fage
19000 TULLE



PRESENTATION DU BATIMENT

Les travaux concernent le groupe scolaire de Clément chausson (*Maternelle et primaire*) à Tulle. Cet ensemble a été construit en 1977.

DESCRIPTIF DES OUVRAGES A REALISER

Pour cet ensemble scolaire, la ville de Tulle a sollicité une entreprise afin d'établir un audit sur l'étanchéité des toitures terrasses par la réalisation de sondage et un contrôle visuel des points singuliers, en date du 18/12/2023.

Ce rapport n'a pas constaté de traces d'humidité dans les complexes d'étanchéité en partie courante. Cependant pour la terrasse accessible, l'habillage du joint de dilatation en tête du relevé d'étanchéité est à reprendre.

De plus, nous avons mis en eau la toiture terrasse non accessible afin de vérifier l'absence d'infiltration. Cette intervention a permis de voir des infiltrations dans une zone localisée autour d'un joint de dilatation. Ce J.D. sera donc repris dans sa totalité.

En parallèle de ces travaux d'étanchéité, la vétusté importante des tympans en ossature bois donnant sur la terrasse inaccessible nous oblige à reprendre l'ensemble de ces structures ainsi que les menuiseries extérieures se trouvant sur certains de ces éléments. L'étanchéité n'étant plus assurée, il y a des infiltrations récurrentes.

Ces tympans seront mis à nu, seule l'ossature bois existante sera conservée. Par ces travaux, l'isolation thermique sera améliorée.

Devant ce constant, la ville de Tulle a décidé de procéder à des travaux de réfection d'étanchéité et des tympans de manière pérenne.

Description des travaux à programmer

Réfection partielle des relevés d'étanchéité avec pose de solin si nécessaire
Réfection complète des joints de dilatation pour les deux toitures terrasses
Remplacement de l'ensemble des boîtes à eau compris toutes sujétions
Inspection des évacuations intérieures des E.P. et remplacement si nécessaire
Démontage et évacuation des habillages extérieurs des tympans compris menuiseries

Réfection des tympans à ossature bois :

- Mise en place d'un panneau CTBX coté intérieur sur ossature secondaire
- Mise en place d'un isolant + pare pluie
- Fourniture et pose d'un panneau compact
- Remplacement des ensembles menuisés avec commande électrique

Alimentation électrique des châssis

Remplacement des plaques polycarbonates (5 unités)

En l'absence de diagnostic amiante avant travaux, les estimations pourront faire l'objet d'une plus-value en présence d'amiante.

SYNTHESE FINANCIERE

Nature des prestations	Montant HT
Lot étanchéité	55 000.00
Lot Bardage / menuiserie extérieure	200 000.00
Lot électricité	7 000.00
Lot plomberie	8 000.00
	270 000.00 €

Montant estimatif global des travaux : 270 000.00 € HT soit 324 000.00 € TTC